



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2023-2024 PROCÈS-VERBAL N°04

Mardi 13 février 2024
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, M. ANDEOLE Éric, M. LEFEBVRE Christian, CHAPILLON Jean-Claude, BENOIT Raymond, ROUELLE Maurice

Excusés : /

Assiste : Mme DREUX Ophélie, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le 11 mars 2024

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

PV N°03 et PV N°04 saison 2023-2024 sont validés

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le mercredi 6 mars 2024

Référent éclairage : Monsieur Christian LEFEBVRE
Référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement :

• DIVES SUR MER

STADE ANDRÉ HEURTEMATTE 2 – NNI 142250102

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 02/09/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

L'installation étant classée niveau T6 PN, la CRTIS signale qu'il ne s'agit pas d'une demande de confirmation mais d'un changement de niveau de classement.

Au regard des éléments transmis et de l'absence de vestiaires joueurs et arbitres attribués à l'installation, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 13/02/2034.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

• USSY

SALLE MULTI-ACTIVITÉS – NNI 147209901

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial en niveau FUTSAL 4.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS ne peut proposer le classement de l'installation.

La distance de sécurité minimum de 1m n'étant pas respectée le long des lignes de touches, la CRTIS demande la mise en place de protections absorbant les chocs sur les structures jusqu'au 1 m de sécurité.

La CDTIS doit contrôler ces mises en conformité et transmettre son rapport à la CRTIS.

Cette installation non classée ne permet l'organisation de compétition.

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

• DIVES SUR MER

STADE ANDRÉ HEURTEMATTE 1 – NNI 142250101

Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 07/11/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande initiale de classement éclairage en E4

- Relevé d'éclairage en date du 25/01/2024 :
 - Éclairage moyen : 401 Lux (LEDS)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.61
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.80
 - Points bis conformes

Au regard des éléments transmis et vu l'APE favorable à un niveau E4 notifié le 18/08/2023, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E4 jusqu'au 13/02/2026.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• FALAISE

STADE GUIBRAY 2 – NNI 142580102

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 09/09/2017.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E6.

- Relevé d'éclairage en date du 01/02/2024 :
 - Éclairage moyen : 163 Lux (LEDS)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.63

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 13/02/2026.

8.3. Avis préalable éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage :

• BAYEUX

STADE HENRY JEANNE – NNI 140470101

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 03/10/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport du délégué du 27.01.2024 qui note :

- *Trois lampes d'un pylône ne fonctionnent pas mais l'éclairage reste correct*

La CRTIS demande que ces problèmes soient traités au plus vite et avant le 11 mars 2024. La CRTIS doit contrôler ces mises en conformité et transmettre son rapport à la CRTIS.

DISTRICT DE L'EURE

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmation de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.4 Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **BELLOU EN HOULME**

STADE MUNICIPAL – NNI 610400101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 12/12/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 13/02/2034.

La CRTIS demande la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44 avant le 30/06/2024.

La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.

- **DOMFRONT EN POIRAIE**

COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 611450101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 17/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 13/02/2034.

- **TRUN**

STADE MARCEL LEBAILLY – NNI 614940101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 02/09/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 13/02/2034.

La CRTIS demande la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44 avant le 30/06/2024.

La CRTIS demande que les 6 poteaux d'éclairage situés à l'intérieur de la main-courante, bien qu'ils soient à la bonne distance de sécurité, soient équipés d'une protection en mousse (type rugby ou autre) sur une hauteur minimum de 2m avant le 30/06/2024.

La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.

1.3. Changements de niveau de classement :

- **DOMFRONT EN POIRAIE**

COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 611450102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 22/09/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 13/02/2034.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T3 SYN, T6 SYN, T7 SYN. R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

• BELLOU EN HOULME

STADE MUNICIPAL 2 – NNI 610400102

Cette installation n'a jamais été classée.

Au regard des informations transmises par la CDTIS (aménagement d'un lotissement), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

• MORTAGNE AU PERCHE

STADE DE L'HIPPODROME 2 – NNI 612930102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 12/12/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Lettre d'intention des travaux du 22.01.2024
- Plan de masse
- Plan de coupe

Au regard des éléments transmis et de l'absence de vestiaires attribués à ce projet de terrain, la CRTIS émet un avis technique favorable pour un classement niveau T7 SYN.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• FLERS

STADE DU HAZÉ 1 – NNI 611690101

Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 26/01/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E4.

- Relevé d'éclairage en date du 12/02/2024 :
 - Éclairage moyen : 423 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.57
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.72

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E4 jusqu'au 13/02/2025.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement :

- **GATTEVILLE LE PHARE**

STADE LOUIS DEBRIX – NNI 501960101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 17/10/2033

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de la CRTIS du 17 octobre 2023.

La dimension de l'aire de jeu et la surface des vestiaires ne permettent pas le niveau de classement T5 demandé.

Au regard des nouveaux éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 13/02/2034.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

- **BAUPTÉ**

STADE MUNICIPAL – NNI 500360101

Cette installation n'a jamais été classée.

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club, pas de match), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE DE LA MARINE – NNI 501290801

Cette installation n'a jamais été classée.

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club, pas de match), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

- **PERCY EN NORMANDIE**

STADE RENÉ LECAPLAIN 1 – NNI 503930101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 22/11/20231

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable concernant les vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable défavorable en raison de la dimension du vestiaire arbitre insuffisant (minimum 8m² hors douche et sanitaire).

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• JULLOUVILLE

STADE MUNICIPAL – NNI 500660101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 08/06/2027

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance des éléments suivants :

- Courrier de la Mairie d'intention de réalisation des travaux du 8 février 2024
- Demande de dérogation du club AS JULLOUVILLE du 8 février 2024

Au regard des éléments transmis et pour étudier une mise en niveau Travaux, la CRTIS demande que lui soit transmis au plus tôt :

- **La délibération du projet d'aménagement des vestiaires réglementaires après qu'elle ait été votée en avril 2024**
- **Les plans de détails d'aménagement des futurs vestiaires : les cotes du plan transmis n'étant pas lisible.**
- **La date prévisionnelle du début de travaux accompagnée du planning de réalisation**

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : RAS

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• CANISY

STADE PIERRE LERESTEUX – NNI 500950101

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 21/02/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E7.

- Relevé d'éclairage en date du 01/02/2024 :
 - Éclairage moyen : 98 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.38
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.62

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E7 jusqu'au 13/02/2026.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage :

• SAINT CLAIR SUR L'ELLE

STADE CÉDRIC LEPLEY 2 – NNI 504550102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier suite à l'envoi de l'étude d'éclairage complète datée du 28/07/2023.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

- Eclairage moyen horizontal : 186 lux (LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.55
- U2h Facteur d'uniformité : 0.79
- GR : 46.6

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un projet d'installation éclairage niveau E6.

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• BOIS-GUILLAUME

PARC DES SPORTS DES COSMONAUTES 1 – NNI 761080101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 10/09/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 23 janvier 2024 effectué par M. Thierry LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime

La Commission note qu'un seul vestiaire joueur présente une surface sèche supérieure aux 20 m² mini

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 13/02/2034.

1.3. Changements de niveau de classement :

• LE HAVRE

STADE JULES LADOUMÈGUE 1 – NNI 763510301

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 22/01/2031

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de la visite de la CDTIS.

- Rapport de visite du 17 janvier 2024 effectué par M. Jean-Louis MAURICE, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime

Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 22/07/2031.

L'aménagement du tunnel de sécurité qui a été réalisé à l'aide de bâches est conforme au règlement terrain.

Rappel de l'art 3.6 du Règlement : Les fosses de saut doivent être maintenues arasées au niveau de l'aire de jeu et protégées par tout dispositif pouvant garantir la sécurité des joueurs et arbitres pendant les compétitions.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• BOIS-GUILLAUME

PARC DES SPORTS DES COSMONAUTES 2 – NNI 761080102

Cette installation a été classée T3 SYN jusqu'au 16/10/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T3 SYN et du document transmis :

- Rapport de visite du 23 janvier 2024 effectué par M. Thierry LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Test in-situ du 15.12.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet à la CFTIS.

• LE HAVRE

STADE JULES LADOUMÉGUE 2 – NNI 763510302

Cette installation a été classée T6 SYN jusqu'au 30/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17 janvier 2024 effectué par M. Jean-Louis MAURICE, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Tests in-situ du 20.11.2023
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission précise que les dimensions de l'aire de jeu ne permettent pas un classement niveau T5 SYN **Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 SYN jusqu'au 13/02/2034.**

• **OCTEVILLE SUR MER**

STADE PIERRE LEPRÉVOST – NNI 764810102

Cette installation a été classée T4 SYN jusqu'au 20/1/2023

La CRTIS demande que lui soit transmis :

- **La demande de confirmation de classement**
- **Les tests in-situ récents sur le gazon synthétique**

• **YMARE**

STADE MUNICIPAL – NNI 767530101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 11/12/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29 janvier 2024 effectué par M. Thierry LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Plan des vestiaires
- AOP du 29.01.24

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2024.

La CRTIS note la présence de deux vestiaires arbitres de moins de 3m² chacun. Elle demande que soit réalisé un aménagement pour obtenir un vestiaire arbitre d'au minimum 4m² hors douche et sanitaire avant le 31/12/2024.

La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• **LE GRAND QUEVILLY**

STADE PIERRE LEFRANCOIS 1 – NNI 763220601

Cette installation a été classée T3 SYN jusqu'au 07/11/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport du délégué du 27.01.2024 qui note :

Trois lampes

- *L'accès aux vestiaires ne semble pas être sécurisé entraînant la présence de spectateurs à cet endroit d'autant plus, semble-t-il, que certains y viennent pour y trouver des toilettes. »*

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande que l'accès aux vestiaires sanitaires réservés aux acteurs du jeu soit fermé au public avant, pendant et après les rencontres.

Le classement pourra être revu en cas de non-respect de cette consigne.

Cet avis est transmis à la CFTIS pour décision compte tenu du niveau de classement de l'installation

• OFFRANVILLE

STADE DE L'ÉPINE 1 – NNI 784820101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 29/01/2031

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier.

La CRTIS demande que à la CDTIS d'organiser une réunion sur place avec la Collectivité, avant le 30/06/2024, pour contrôler les mises en conformité demandées dans le rapport de visite du 05.01.2021.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage :

• FÉCAMP

STADE RENÉ GAYANT 1 – NNI 762590101

Cet éclairage a été classé EEntrainement jusqu'au 17/10/2027

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement E6.

- Étude d'éclairage en date du 19/01/2024 :
 - Éclairage moyen : 170 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.57
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.75
 - Inclinaison max de 70° mais GR max de 52 (max réglementairement : 50)

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un futur classement E6.